



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 15 MARS 2018 COMPTE RENDU

Le Quinze Mars Deux Mille Dix Huit, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de La Côte Saint-André s'est réuni en Mairie, salle Davaux.

Monsieur Joël Gullon, Président du CCAS, ouvre la séance à 18h32 en présence de :

Mesdames :

- ✓ Behal Joëlle - Louis Gavet Patricia - Magnea Delaballe Julie - Sardelli Hélène – Vergnet Ghislaine

Messieurs :

- ✓ Mathian Robert – Ouchemoukh Karim - Raymond Frédéric

Excusé(e)s :

- ✓ Galli Joël
- ✓ Jeronimo Pedro
- ✓ Marguet Gilbert
- ✓ Robert Marie-Thérèse

Participaient également à la séance :

- Mme Brunon Sylvie, Directrice du CCAS
- Mmes Bernadette Bouthier, Corinne Devin, Eliane Mine, membres de la commission Action sociale (Mme Séverine Charpentier étant excusée)

La feuille d'émargement est signée par les membres du CCAS présents.

La séance est levée à 20h17.

M. le Président fait l'appel.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité

M. le Président présente à l'assemblée M. Karim Ouchemoukh ; suite à la démission de M. Ribon, M. Ouchemoukh, qui travaille au FJT des Apprentis d'Auteuil, a intégré le CCAS et y représente la jeunesse.

01. Rapport d'Orientations Budgétaires 2018

Rapporteur : M. le Président

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue d'un Rapport d'Orientations Budgétaires est obligatoire avant le vote du budget primitif.

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel et ne donne pas lieu à un vote. Il informe sur la situation financière du CCAS, son évolution, et il permet de discuter des grandes orientations du budget primitif et des investissements prioritaires.

02. Prévention : Demande de subventions 2018 dans le cadre du FIPD (Fonds Interministériel Prévention de la Délinquance)

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre de sa mission de prévention, le CCAS gère une action de prévention sous forme de chantiers éducatifs, en direction des jeunes de 11 à 25 ans et un dispositif d'accompagnement à la fonction parentale permettant aux familles volontaires rencontrées lors d'un Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CDDF) d'avoir un appui personnalisé pendant six mois sur la base de rendez-vous. Ces deux actions étant inscrites dans la stratégie territoriale du Conseil Local Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD), le Fonds Interministériel Prévention de la Délinquance (FIPD) peut être sollicité pour un soutien financier.

Dans le cadre de la mission de prévention du CCAS, les membres de l'Assemblée sont invités à autoriser le président à demander au FIPD une subvention d'un montant total de 10 000 € (8000 € pour les chantiers éducatifs et 2 000 € pour l'accompagnement à la fonction parentale) et à signer tout document s'y rapportant.

Les membres de l'assemblée autorisent à l'unanimité le Président du CCAS à demander au FIPD une subvention de 8 000 € d'une part pour les chantiers éducatifs, de 2 000 € d'autre part pour l'accompagnement à la fonction parentale, et de signer tous les documents s'y rapportant.